

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 5819 du 7 octobre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1927083S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 7719 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828670S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2019:

Brugère Laëtitia NIGEND : 201 185 NLS : 8 044 001

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2019:

Vuillerminaz Michel NIGEND : 127 349 NLS : 5 279 398

Busson Marcel NIGEND : 128 285 NLS : 5 279 532

Bastien Thierry NIGEND : 141 884 NLS : 8 000 106

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2019:

Gottrant Pierre NIGEND : 148 898 NLS : 8 006 663

Dupuis Christophe NIGEND : 152 198 NLS : 8 010 125

Godier Laurent NIGEND : 152 342 NLS : 8 010 144

Martin Jean-Luc NIGEND : 138 159 NLS : 5 281 946

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2019.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'air,*
P. GUICHARD